

CADRE DE SUIVI

**CONVENTION DE 2005
sur la protection et
la promotion de la diversité
des expressions culturelles**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles



Objectifs de
développement
durable

CADRE D

PRINCIPES DIRECTEURS	<p>Garantir le droit souverain des Etats d'adopter et mettre en œuvre des politiques pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles, sur la base de processus et de systèmes de gouvernance éclairés, transparents et participatifs</p>				<p>Faciliter l'accès équilibré de biens et de services culturels et la libre circulation</p>
OBJECTIFS	 <p>SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE</p>				<p>PARVENIR À UN ÉQUILIBRE ENTRE BIENS ET SERVICES CULTURELS, LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE</p>
ODD 2030	    				
RÉSULTATS ATTENDUS	<p>Des politiques et mesures nationales soutiennent la création, production, distribution et l'accès à des activités, biens et services culturels divers et renforcent des systèmes de gouvernance de la culture éclairés, transparents et participatifs</p>				<p>Des politiques et mesures nationales soutiennent le traitement préférentiel de biens et de services culturels et la mobilité des artistes et des professionnels de la culture</p>
DOMAINES DE SUIVI	<p>Secteurs culturels et créatifs</p>	<p>Diversité des médias</p>	<p>Environnement numérique</p>	<p>Partenariat avec la société civile</p>	<p>Mobilité des artistes et des professionnels de la culture</p>
PRINCIPAUX INDICATEURS	<p>Des politiques et mesures soutiennent le développement de secteurs culturels et créatifs dynamiques</p>	<p>Des politiques et mesures favorisent la diversité des médias</p>	<p>Des politiques et mesures soutiennent la créativité, les entreprises et les marchés numériques</p>	<p>Des mesures renforcent les compétences et les capacités de la société civile</p>	<p>Des politiques et mesures soutiennent la mobilité sortante et entrante des artistes et des professionnels de la culture</p>
ACTIONS	<p>Mise en œuvre des décisions stratégiques des organes directeurs • Actions de sensibilisation • Collecte, analyse et partage d'informations et de données • Renforcement des capacités et des compétences • Assistance technique</p>				

DE SUIVI

Équitable, l'ouverture et l'échange
de biens et services culturels, ainsi que
de la culture



UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE
BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE
LA PARTICIPATION DES ARTISTES
ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE



Les mesures nationales, y compris de
coopération internationale, facilitent un échange équilibré
de biens et services culturels et promeuvent
la participation des artistes et des professionnels de la culture
à travers le monde

**Échange
des biens
et services
culturels**

**Traités
et accords**

Les politiques et
mesures soutiennent
les échanges
internationaux
équilibrés de biens et
services culturels

Des accords de
commerce et
d'investissement
font référence à la
Convention ou mettent
en œuvre ses objectifs

Les systèmes
d'information
évaluent les échanges
internationaux de
biens et services
culturels

Autres accords,
déclarations,
recommandations
et résolutions font
référence à la
Convention ou mettent
en œuvre ses objectifs

Reconnaître la complémentarité
des aspects économiques
et culturels
du développement durable



INCLURE LA CULTURE
DANS LES CADRES DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les politiques de développement durable
et les programmes de coopération
internationale intègrent la culture
comme dimension stratégique

**Politiques
et plans
nationaux de
développement
durable**

**Coopération
internationale
pour le
développement
durable**

Des politiques et
plans nationaux de
développement durable
incluent des lignes
d'action soutenant des
expressions culturelles
diverses

Des stratégies de
coopération pour
le développement
incluent des lignes
d'action soutenant des
expressions culturelles
diverses

Des politiques et
mesures soutiennent
une répartition
équitable des
ressources culturelles
et un accès inclusif
à celles-ci

Des programmes de
coopération pour
le développement
renforcent les secteurs
créatifs des pays en
développement

Respecter les droits de l'homme et les
libertés fondamentales d'expression,
d'information et de communication
comme condition préalable à la création
et à la distribution d'expressions
culturelles diverses



PROMOUVOIR LES DROITS
DE L'HOMME ET LES
LIBERTÉS FONDAMENTALES



Les législations nationales et
internationales relatives aux droits de
l'homme et aux libertés fondamentales
sont mises en œuvre et favorisent l'égalité
des genres et la liberté artistique

**Égalité
des genres**

**Liberté
artistique**

Des politiques et
mesures promeuvent
l'égalité des genres
dans les secteurs de la
culture et des médias

Des politiques et
mesures promeuvent et
protègent la liberté de
création et d'expression
et la participation
à la vie culturelle

Des systèmes de suivi
évaluent les niveaux
de représentation,
de participation et
d'accès des femmes
dans les secteurs de la
culture et des médias

Des politiques et
mesures promeuvent
et protègent les droits
sociaux et économiques
des artistes et des
professionnels de
la culture

- Création, renforcement et promotion de partenariats et de réseaux
- Organisation de débats publics
- Analyse comparative et suivi de politiques
- Production de rapports mondiaux
- Coopération internationale et conseil en matière d'élaboration des politiques
- Financement de projets

Le Cadre de suivi de la Convention de 2005 est un outil dynamique qui éclaire l'élaboration des politiques sur la créativité au service du développement. Il définit un ensemble de résultats attendus, d'indicateurs et de moyens de vérification permettant d'évaluer au cours du temps les progrès et les défis rencontrés. En orientant la collecte de données et d'information, il fournit également des éléments tangibles pour la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

<http://fr.unesco.org/creativity>



© Rune Gumeriussen, Evolution #04, 2005, Norvège



 @UNESCO #supportcreativity

 www.facebook.com/unesco

 www.youtube.com/unesco

 www.instagram.com/unesco

 convention2005@unesco.org